

3.6 Je gère une structure et un bâtiment au quotidien

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Dans le fonctionnement d'une structure touristique, certaines pratiques ont un lien avec la biodiversité. Des produits courants, comme le papier ou le textile, sont issus de ressources naturelles puis de processus de fabrication qui, lorsqu'ils ne sont pas encadrés par des normes et labels, génèrent des impacts très forts sur l'environnement et la biodiversité.

Certains gestes du quotidien peuvent aussi engendrer des pollutions de l'eau ou perturber la vie des espèces vivant la nuit.

● ● ● ● Comment agir ?

● Éviter la pollution des eaux

-Lors du nettoyage d'une terrasse ou d'un cheminement piétonnier goudronné par exemple, les eaux de rinçage rejoignent souvent le milieu naturel sans traitement, soit par écoulement, soit via le réseau de collecte des eaux de pluie. Dans tous les cas, ne pas employer des produits lessiviels toxiques et préférer plutôt les nettoyeurs hautes pression ou à vapeur. Il importe aussi de veiller au bon traitement des eaux usées de sa structure ou de sa commune (raccordement, bon état du système).

-Les véhicules perdent malheureusement souvent de l'huile lors du stationnement. À chaque épisode pluvieux, l'eau emporte ces hydrocarbures qui rejoignent le milieu naturel via le réseau de collecte des eaux de pluie. Pour les grands parkings, installer un débourbeur-déshuileur. Pour les surfaces moins importantes, privilégier l'infiltration des eaux de pluie directement dans le sol.

-Les petits travaux de peinture impliquent de nettoyer les ustensiles de travail. Éviter impérativement de déverser les solvants et les eaux de rinçage dans le réseau d'évacuation. Les conserver et les déposer en déchetterie.

-Il n'est pas rare de stocker en extérieur des huiles alimentaires usagées, des produits chimiques pour le traitement de l'eau de piscine ou des produits phytosanitaires. Trop souvent, les fûts ou bidons sont renversés par accident. Leur contenu rejoint le milieu naturel par écoulement ou via le réseau de collecte des eaux de pluie. Placer plutôt ces produits dans des zones sans dangers (éviter les zones de circulation) et sur des bacs de rétention.

-Le dépôt sauvage de déchets dans la nature est interdit. Les pluies lessivent les déchets et emportent les polluants dans le milieu naturel. Lorsque des déchets sont évacués par des prestataires à l'occasion de petits travaux de rénovation, exiger un bordereau de suivi des déchets démontrant qu'ils ont été déposés dans un centre de traitement ou de collecte agréé. En randonnée comme pour toutes les activités de pleine nature, il est important d'organiser la collecte des déchets et de sensibiliser les pratiquants.

● Acheter des produits labellisés

-Que ce soit pour l'ameublement, l'aménagement extérieur ou le papier, préférer des produits labellisés FSC ou PEFC.



Le système de certification PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification scheme) est une initiative des professionnels de l'exploitation forestière et de la filière bois. La certification PEFC garantit l'application concrète de plusieurs principes de gestion forestière durable : maintien des capacités de renouvellement et du bon état sanitaire, respect de

la biodiversité, protection du sol et des eaux, maintien des fonctions d'agrément (accueil du public, paysage...).
www.pefc-france.org



Le « Forest Stewardship Council » (FSC) est une association internationale réunissant des organisations de protection de l'environnement, des acteurs de la filière bois (importateurs et exportateurs, exploitants forestiers, transformateurs, distributeurs...), des représentants des populations indigènes, des organismes

de certification répartis à travers le monde. Les standards établis par le FSC sont basés sur une dizaine de principes dont le respect des réglementations, le respect du droit des populations indigènes de disposer de leurs terres, le bien-être des travailleurs et le développement économique des communautés locales, l'exploitation efficace des ressources forestières, la préservation de la biodiversité et la réduction des impacts environnementaux de l'exploitation forestière, la gestion planifiée des exploitations, la préservation des forêts à haute valeur écologique, etc.

www.fsc-france.fr



-Pour les produits d'accueil ou pour le spa, les vertus des plantes et des produits naturels ne sont plus à démontrer. Or, la grande majorité des savons et cosmétiques utilisés dans le secteur du tourisme sont constitués de produits de synthèse. C'est un vrai gage de qualité de service que de proposer des produits naturels, dont la fabrication respecte l'environnement et dont l'utilisation ne dégrade pas la santé des hôtes. Plusieurs labels viennent garantir la qualité environnementale de ces produits : Écolabel Européen, Cosmébio...

-Le coton biologique est tout particulièrement recommandé pour un large éventail d'usages : vêtements professionnels, peignoirs, nappes et serviettes de tables, serviettes de toilettes, draps et matelas... D'autres fibres naturelles sont aussi recommandées : chanvre, lin, bambou... L'agriculture biologique fait en effet la part belle à la biodiversité par ses alternatives aux produits chimiques de traitement et son approche culturale adaptée au milieu naturel.

-Éviter le recours à des plantes menacées. Par exemple, le bois de santal, abattu pour en extraire une huile aromatique (soins du corps, parfums...), voit ses peuplements dégradés en Inde, Indonésie, Papouasie-Nouvelle Guinée et dans le sud du Pacifique.



© Annabelle RIEUX

Pour juger de la qualité écologique et équitable d'un vêtement ou d'un produit textile, il faut s'intéresser à l'ensemble de la filière depuis la fabrication et pas seulement à la matière première utilisée. Un certain nombre de labels et certifications apportent leur lot de garanties en fonction du niveau de performance sociale et environnementale visé.

Les labels répertoriés ci-dessous sont ceux que vous pourrez trouver sur des produits commercialisés en France .

- BioRe : <http://www.remei.ch/fr/biore.html>
- EKO – Skal : <http://www.controlunion.com/main/default.htm>
- Label textile biologique – Ecocert : <http://www.ecocert.fr/>
- Écolabel européen textile : www.ecolabels.fr
- Oeko tex standard : http://www.oeko-tex.com/OekoTex100_PUBLIC/index.asp

● Réduire la pollution lumineuse la nuit

L'éclairage artificiel la nuit (enseignes commerciales, lampadaires...) perturbe lourdement la vie des insectes et de nombreuses espèces nocturnes. Par souci d'économies d'énergie et pour éviter cet impact sur la biodiversité :

-Couper toutes les enseignes éclairées la nuit (sauf si l'établissement est ouvert seulement la nuit).

- Préférer les lampes dont la température de couleur est inférieure à 2300°K, en privilégiant systématiquement les lampes à vapeur de sodium par rapport à toute autre technologie.

-Utiliser des détecteurs de mouvements et des interrupteurs crépusculaires.

- Choisir des systèmes d'éclairage dotés de réflecteurs dirigeant la lumière seulement vers les zones où elle est nécessaire, autorisant l'emploi de lampes d'une puissance électrique moins élevée et, surtout, évitant l'émission inutile et néfaste de lumière au-dessus de l'horizon.

-Plafonner la puissance lumineuse totale installée le long des voies et cheminements : limiter à 100 kilolumens/km pour des voies de largeur inférieure à 10 mètres et 200 kilolumens/km au-delà de 10 mètres.



Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Il permet une prise de conscience du problème de pollution lumineuse. L'événement repose sur l'organisation partout en France de nombreuses manifestations et animations. Il permet alors la découverte ludique de la faune et de la flore et l'observation des étoiles avec des astronomes avertis. En parallèle, les villes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public. - www.jourdelanuit.fr



● Commerces et boutiques

-Le commerce des espèces menacées est une pratique illégale. Aucune espèce figurant sur les listes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES - www.cites.org) ne doit être exposée, stockée ou vendue.

-Encourager les artistes et artisans locaux à proposer des souvenirs fabriqués à partir de matériaux durables, y compris avec des matériaux de recyclage, plutôt que d'utiliser des espèces menacées.

-Les associations locales de protection de l'environnement proposent parfois des mascottes à l'effigie d'une espèce menacée qu'elles s'efforcent de préserver. Mettre leur produit en vente ou en cadeau soutiendra leurs actions.

● ● ● ● Comment aller plus loin ?

50

Réduire la contribution au changement climatique :

Les effets sur les écosystèmes des changements climatiques, provoqués par l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, sont déjà observables et vont continuer de s'accroître. Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Afin d'agir, il est nécessaire d'établir un bilan pour connaître ses marges de manœuvre.

La méthode Bilan Carbone® a été développée par l'ADEME pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre de toute organisation. Cette démarche est très instructive pour identifier les postes contribuant le plus au changement climatique puis déterminer un plan d'actions.

Pour compenser les émissions de gaz à effet de serre qu'il ne serait pas possible de réduire, des programmes dédiés ont été créés. Parmi ceux-ci, certains prennent en compte la biodiversité, par exemple en favorisant la reforestation ou la préservation d'espaces boisés.



● ● ● ● Ressources

- Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. www.anpcen.fr
- Campagne Le Jour de la Nuit, « rubrique ressources et outils » : <http://www.jourdelanuit.fr/Pour-comprendre-documentation>
- Guide de gestion environnementale et sociale pour les professionnels du tourisme : www.magestour.com
- Bilan Carbone® : www.ademe.fr/bilan-carbone
Charte pour les programmes de compensation carbone : www.compensationco2.fr
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES : www.cites.org
- Produits cosmétiques contenant des produits issus de l'agriculture biologique : www.cosmebio.org



● ● ● ● Témoignages

L'association La Via Natura

Depuis 3 ans, la petite mais dynamique association des campings La Via Natura, rejointe en 2010 par le terrain Esterel Caravaning, a mis en place un programme de compensation des émissions de CO2 générées par les déplacements des campeurs. 15 000 euros ont été réunis pendant la saison touristique. Ce financement fût alloué à l'ONG Éco-Bénin pour reconstituer une mangrove près du lac Ahémé.



En novembre 2010, certains gérants de campings sont venus prêter main forte à l'ONG béninoise pour planter les 100 000 Palétuviers. Pascal RUYSSCHAERT, président de La Via Natura précise que « cette démarche ne coûte rien aux vacanciers ». L'opération est entièrement à la charge des campings. « Pour les campeurs, dont une proportion sans cesse croissante partage nos valeurs, cette action est très bien perçue ». www.campings-la-via-natura.com

© Camping Pyrénées Natura

L'hôtel-casino Lucien Barrière de Lille

Dans le cadre de sa politique environnementale, l'hôtel-casino du groupe Lucien Barrière à Lille, s'engage à optimiser les achats qui disposent d'un signe de reconnaissance écoresponsable. Ainsi l'approvisionnement en papier est actuellement à 80% issu de forêts gérées de manière durable (FSC ou PEFC). www.lucienbarriere.com

